

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du mercredi 20 septembre 2023, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Christian Tharin, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Christian Tharin, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette cinquième séance de l'année 2023 du Conseil de ville. Je me permets de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux conseillers de ville, M. Patrick Grobéty, PLR, et M. Ali Assaf, ARC. M. Patrick Grobéty, PLR, rejoint notre cénacle en remplacement de M. David Sartore et M. Ali Assaf, ARC, en remplacement de Mme Morgane Bussian. Je souhaite à MM. Patrick Grobéty, PLR, et Ali Assaf, ARC, beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exécution de leur nouveau mandat. Je profite aussi par la même occasion de remercier sincèrement le travail fourni par M. David Sartore au sein de notre Conseil et du Bureau ainsi qu'à Mme Morgane Bussian pour les quasiment 9 années passées au sein de notre parlement. Je souhaite à tous les deux tous mes bons vœux pour leur avenir respectif.

Je constate ce soir l'absence de trois membres du Bureau, soit le secrétaire et nos deux vice-présidents.

En prévision d'une absence éventuelle d'un membre du Bureau, j'avais demandé un avis juridique à l'OACOT le 14 juin dernier concernant les absences des membres du Bureau lors des séances plénières. Voici un extrait de la réponse reçue.

Je cite :

"Les membres du bureau sont élus pour un an. Le remplacement des membres du bureau qui seraient absents lors des séances du conseil de ville n'est toutefois pas prévu par le règlement. Selon l'article 3, alinéa 1 du règlement, en l'absence de la présidence, les débats sont menés par la 1^{ère}, respectivement la 2^{ème} vice-présidence ou la doyenne ou le doyen d'âge : à mon avis, puisqu'on prévoit de faire intervenir la doyenne ou le doyen d'âge en dernier recours, c'est qu'on n'a pas voulu de remplacement ad hoc des vice-président.e.s. Le règlement ne dit rien non plus du remplacement des scrutateurs et du ou de la secrétaire. Toutefois, comme vous le relevez à juste titre, leur remplacement en cas d'absence par des personnes désignées pour la durée de la séance me semble inévitable."

De ce fait, nous ne remplacerons pas la vacance du 2^{ème} vice-président ce soir. En revanche, je prie la fraction PLR de mettre à disposition quelqu'un pour remplir la fonction de secrétaire jusqu'au point traitant de cet objet. Dès la nomination du nouveau secrétaire, ce dernier reprendra le mandat avec effet immédiat."

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. Sébastien Ehl, PLR.

...M. Sébastien Ehl, PLR, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Christian Tharin, président : "Comme mentionné dans mon courriel du 24 août dernier, je commenterai les raisons du déplacement de notre séance initiale lors de mes communications au point 3 de l'ordre du jour de ce soir.

Comme vous l'avez remarqué, une résolution a été déposée sur la table de chaque conseillère et conseiller de ville conformément à l'art. 16 de notre règlement. De ce fait, cette résolution sera traitée à la fin de l'ordre du jour proposé, soit après les "Divers et imprévu".

Enfin, la Chancellerie municipale et moi-même avons reçu en date du 12 septembre 2023 une démission d'un commissaire. Afin de ne pas perturber les travaux de cette commission et éviter un délai de vacance trop long, je vous propose d'ajouter un nouveau point avant le traitement des motions, postulats et interpellations. Voici l'intitulé : Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'équipement, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire.

La fraction socialiste a déposé ce soir une demande de modification de l'ordre du jour en ajoutant un point 8.1 intitulé : "Classement de la motion et sa transformation en postulat.

De ce fait je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent l'ajout du point 8.1, et d'un nouveau point, qui deviendra le point 12, comme proposé, de se manifester par un lever de main."

Résultat de la votation : 13 voix pour, 6 voix contre.

M. Christian Tharin, président : "Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modification de l'ordre du jour ?"

M. Christian Tharin, président : "Bien ce n'est pas le cas, nous allons pouvoir débiter le traitement des points de l'ordre du jour."

...L'ordre du jour est renuméroté en fonction des modifications acceptées...

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement supplémentaire de l'ordre de CHF 52'920.- par année pour la mise en place d'une liaison par bus pour les transports scolaires Les Savagnières – Saint-Imier : décision
6. Rapport intermédiaire du Département urbanisme et mobilité concernant la motion PS "5000-500-5" du 22.10.2022 : information
7. Rapport intermédiaire du Département bâtiments et infrastructures sportives concernant la motion PLR "Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune" du 09.05.2019 : information
8. Traitement de la motion "Etat de situation de la problématique du harcèlement scolaire à Saint-Imier" du 22.06.2023 (ARC)
 - 8.1. Classement de la motion et sa transformation en postulat
 - 8.2. Décision
 - 8.3. Remise éventuelle à une commission
 - 8.4. Nomination éventuelle d'une commission spéciale
9. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire
10. Nomination d'un membre au poste de secrétaire au Conseil de ville, en remplacement de M. David Sartore, démissionnaire
11. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. David Sartore, démissionnaire

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'équipement, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire.
13. Motions, postulats et interpellations
 - 13.1. Motions
 - 13.2. Postulats
 - 13.3. Interpellations
14. Divers et imprévu
15. Résolution

1. Appel

Sont présents : M. Yann Doutaz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Quentin Colombo (PS) et M. Michel Ruchonnet (PS)

Sont excusés : M. Yves Rochat (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), M. Vital Carnal (PS) et M. Théo Brand (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Marco Pais Pereira et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Presse : M. Olivier Zahno (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Blaise Droz (Journal du Jura)

Public : 9 personnes ont assisté, en partie, aux débats du Conseil de ville.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas de modification à apporter. Est-ce que des modifications sont souhaitées par quelqu'un ?"

...Aucun membre ne demande la parole...

Au vote, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Je remercie sincèrement l'auteur du procès-verbal pour la rédaction et le travail effectué. Je suis bien conscient que la rédaction de ce procès-verbal n'a pas été simple et je vous prie de bien vouloir applaudir M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour son travail."

...Applaudissements...

M. Christian Tharin, président : "Merci."

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Christian Tharin, président : "J'ai les communications suivantes à vous faire :

- Imériale

Tout d'abord je remercie la vingtaine de conseillères et conseillers de ville et municipaux qui étaient présents lors du cortège de l'Imériale. La population a accueilli, je crois, de manière positive la distribution des bonbons à l'effigie de Saint-Imier. Naturellement il y a eu quelques mécontents en raison de l'abandon du traditionnel verre de vin. Néanmoins le comité de l'Imériale est satisfait de cette version qui a rendu le cortège plus fluide qu'à son habitude et nous remercie pour cela. Ils espèrent que cet essai sera reconduit en 2024.

La distribution s'est relativement bien déroulée et nous avons écoulé tout le stock disponible, soit 3'000 sachets. A l'arrivée, il restait encore une vingtaine qui ont encore été distribués aux enfants des crèches qui nous suivaient.

En revanche, quelques comportements négatifs de certains élus m'ont été rapportés. Je déplore cela et j'espère que les personnes en question se reconnaîtront. J'estime en effet que nous devrions montrer l'exemple et cela est dommage que cela n'ait pas été parfait. A nous tous de faire encore mieux l'année prochaine.

- Représentations

Le 5 juillet dernier, j'ai participé à l'inauguration de la plaque en l'honneur du "Symbole commémoratif" bernois. Lors de cet événement, M. Cattin de Noiraigue qui a été victime d'un placement administratif nous a fait part de son vécu lors de son enfance et de son adolescence. Son témoignage a été poignant et très émotionnel et cela fait beaucoup réfléchir, son histoire est touchante. Vous trouverez cette plaque commémorative contre la façade Sud de la Salle de spectacles.

Le 6 juillet j'ai rendu visite à l'Association de Maison d'Ici et d'Ailleurs (MIA) dans le cadre de leurs portes ouvertes. Cela fut pour moi l'occasion de rencontrer les responsables de cette association ainsi que de me familiariser avec les offres de cours qui sont proposées. Un grand merci pour leur travail basé principalement sur du bénévolat.

Le 31 juillet, j'ai eu l'honneur de prononcer le discours officiel lors des festivités de la Fête nationale organisée par l'Ecole suisse des sports de neige. Ce fut pour moi un moment de stress, tout d'abord lors de la rédaction du texte. Que dire ? Sur quoi dois-je parler ? Quel message je souhaite faire passer ? Puis ensuite le stress du couac lors de l'élocution. Au final ce moment stressant s'est bien déroulé et je suis satisfait d'avoir effectué cette expérience enrichissante.

- Correspondances

Au niveau de la correspondance reçue, le Bureau a reçu une invitation de la part du Corps de musique de Saint-Imier et Mus'En'Si à participer à l'Assemblée des délégués de la Fédération Jurassienne de Musique qui se déroulera le 14 janvier 2024 dès 9 h 00 dans cette même salle. Je transmettrai naturellement cette invitation à mon successeur dès sa nomination.

J'ai reçu le 3 août dernier un courriel d'une habitante de Mont-Soleil concernant le revêtement de la route entre Saint-Imier et Mont-Soleil. Cette demande a été transmise au Service urbanisme et mobilité pour réponse. Si un membre de notre Conseil souhaite avoir plus de détails sur ce dossier, vous pouvez sans autre le demander aux points 13 ou 14 de l'ordre du jour de ce soir.

Pour votre information, le 23 septembre prochain, soit ce samedi, aura lieu la traditionnelle journée de rencontre des Bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux du Jura et du Jura bernois organisée cette année par la commune de Moutier. Les deux vice-présidents et moi-même participerons à cette manifestation. Je demanderai au nouveau secrétaire après sa nomination s'il souhaite également y participer.

- Séance du 22 juin 2023

Permettez-moi de revenir quelque peu sur notre dernière séance du 22 juin 2023. Cette dernière séance fut longue, 3 heures et 6 minutes et je vous remercie de votre patience. J'ai procédé à quelques recherches et il s'avère que depuis 2006, cela est la troisième séance à avoir dépassé 22 h 00 comme heure de clôture. Le 20.06.2013 la séance s'était clôturée à 22 h 05, le 16.03.2006 à 22 h 30 et celle du 22.06.2023 à 22 h 36. Ce n'est pas parce que nous détenons maintenant le record de la séance la plus longue que nous devons tenter de le battre à nouveau.

Concernant cette dernière séance, je me permets de vous faire part de quelques regrets.

Je regrette en effet d'avoir dû départager le vote concernant le point 13 "Présentation des décomptes finaux des chantiers communaux". J'aurais en effet préféré qu'une majorité, même courte, se dégage au lieu de devoir au final décider "seul" sur le sujet. Mais cela fait également partie de la fonction que j'ai endossée en début d'année.

Je regrette également de ne pas avoir confié la tenue du débat au point des divers et imprévu à notre 1^{er} vice-président comme le règlement le demande. Je vais redoubler de vigilance pour que cela ne se reproduise plus.

Ensuite, la tenue de certains propos au sein de cette assemblée m'attriste et je pense à nouveau que les personnes concernées se reconnaîtront. A ce propos, permettez-moi de citer Theodore Roosevelt "Le seul homme à ne jamais faire d'erreurs est celui qui ne fait rien." et Edmund Burke "Personne ne commet une faute plus grande que celui qui ne fait rien parce qu'il ne peut pas faire beaucoup.". Du coup je ne peux qu'encourager les membres pensant que je fais mal mon travail de président à postuler à ma succession au mois de décembre prochain.

A titre personnel, je trouve dommage que lorsque quelque chose est fait ou organisé en faveur des membres de notre Conseil ou de sa représentation, des remontrances arrivent sous la forme d'un boomerang de la part de certains élus. Cela fut déjà le cas en 2017 lors des festivités du 130^{ème} anniversaire de notre Conseil. A ce propos, je vous invite à relire une partie de mes communications effectuées le 25 janvier dernier à la page 6 du procès-verbal au sous-titre "Qui dit nouvelle législature dit également nouveau départ pour notre Conseil", passage qui se voulait constructif tout en ayant espéré un nouveau départ au début de cette législature, visiblement cela n'a pas été compris par tout le monde. C'est dommage mais cela est de bonne guerre en politique.

- Budget du Conseil de ville

Je vais également revenir sur les propos que j'ai émis dans les divers du 22 juin 2023 concernant les dons du Conseil de ville accordés habituellement en fin d'année. J'avais en effet affirmé que le montant des dons du Conseil de ville ne serait pas impacté suite aux dépenses déjà effectuées cette année. Cela ne sera pas le cas et le montant des dons doit être réduit, non pas en raison de dépenses déjà effectuées cette année mais en raison du budget à disposition. Notre autorité a en effet décidé le 20 octobre 2022 de réduire le montant à disposition du Conseil de ville de CHF 3'500.- à CHF 3'000.- lors de l'acceptation du budget

2023. Pour rappel, 15 conseillers de ville et 6 conseillers municipaux de l'époque sont toujours actifs en politique. Du coup cette réduction de don annuel ne peut pas être imputée à une mauvaise gestion du budget mis à disposition du Bureau 2023, bien au contraire.

En ce qui concerne l'état du compte "Frais de représentations et dons" et en toute transparence, le montant déjà utilisé cette année se monte à CHF 1'746.-. Les dépenses déjà comptabilisées se composent de la manière suivante :

Eau minérale mise à disposition des séances	CHF	227.20
Fleurs	CHF	56.00
Bonbons distribués lors de l'Imériale	CHF	1'198.95
Pin's du Conseil de ville	CHF	263.85
Total	CHF	1'746.00

Concernant la dépense reprochée dans les divers et imprévu du 22 juin 2023, le Bureau débattrait brièvement de cela lors de sa prochaine rencontre prévue le 28 septembre 2023. Néanmoins pour couper court à toute rumeur ou remarque, le montant de CHF 263.85 se trouve dans cette enveloppe que je remets sous vos yeux au chef du Département des finances.

M. le Maire, je vous prie de bien vouloir me signer la quittance jointe et de me la retourner après contrôle attestant le reçu de cette somme d'argent en faveur de la Municipalité de Saint-Imier.

En plus du traitement du point 4 de l'ordre du jour de ce soir, les frais suivants vont encore s'ajouter à ce total :

- Eventuels frais de déplacement des membres du Bureau participant à la Journée des Bureaux des législatifs du Jura et du Jura bernois le 23 septembre prochain à Moutier.
- Une partie de l'apéritif partagé en commun avec le Parlement des jeunes.

Fort de ceci, je vous annonce que j'ai gelé une idée de la Chancellerie municipale d'acheter des enrouleurs électriques afin que des prises soient mises à disposition de chaque fraction pour recharger vos ordinateurs portables, et ce pour éviter que ces derniers ne "meurent" en cours de séance. Le respect du budget sans réduire drastiquement les dons étant prioritaire. Là aussi, nous en discuterons lors de la prochaine séance du Bureau.

- Rencontre avec le Parlement des jeunes

La rencontre avec le Parlement des jeunes a eu lieu le 7 septembre dernier. 16 conseillers et conseillères de ville, 6 conseillers et conseillères municipaux ainsi que Mme la chancelière municipale ont participé à cet événement. Du côté du Parlement des jeunes, seuls 5 membres du comité y ont participé. Malgré le peu de participation par les jeunes de notre Cité, les échanges avec les membres du comité du Parlement des jeunes ont été intéressants. Le peu de participation est sûrement dû au fait que la séance plénière du Parlement des jeunes, tout comme la nôtre, a été annulée par manque de points à traiter.

Je me permets ici de renouveler le vœu que j'ai exprimé lors de la partie officielle de cet événement, à savoir de pouvoir bénéficier à l'avenir d'une rencontre annuelle avec les jeunes

générations. Cette proposition est également souhaitée de la part du Parlement des jeunes et j'espère que le Bureau 2024 n'oubliera pas cela lors de la prise en charge des fonctions respectives.

- Convocation du Conseil de ville de septembre

Comme vous l'avez constaté, un certain cafouillage a eu lieu concernant les convocations de notre Conseil pour ce mois. Je vous prie de ne pas en tenir rigueur au bureau. Permettez-moi de vous relater les faits ayant conduit à cela.

J'ai reçu la version originale de la proposition d'ordre du jour le 16 août au matin, proposition transmise directement aux membres du Bureau pour prise de position. Après avoir pris connaissance des différents points proposés et remarquant que deux à trois dossiers seraient potentiellement émotionnels et sujets à grand débat, j'ai pris contact avec M. le maire puis la Chancellerie municipale afin de connaître les éventuelles options possibles ainsi que le travail qu'une séance supplémentaire demanderait. Suite à cela et en prévision d'une séance supplémentaire, un projet d'ordre du jour pour les deux séances a été établi selon les priorités des dossiers à traiter. Le choix de la date supplémentaire s'est également fait en prenant en compte les agendas des conseillers municipaux concernés par les dossiers reportés ainsi qu'à l'utilisation de la salle. Fort de cela, le Bureau a été une nouvelle fois consulté sur l'ajout d'une séance ou non ainsi que sur le contenu des séances et tous les retours ont été positifs à cette proposition.

Le 17 août dans l'après-midi et en accord avec la Chancellerie municipale et la Mairie et conformément à notre règlement, je décide de convoquer une séance supplémentaire du Conseil de ville. A ce moment-là, je suis persuadé d'avoir pris les meilleures dispositions afin d'éviter que notre séance initiale soit interminable.

Le 23 août au matin, je reçois un téléphone de la part de la Chancellerie municipale me faisant part que deux dossiers prévus initialement ont été retirés. Il s'avère que les deux dossiers retirés sont justement ceux qui ont été jugés comme émotionnels et sujets à débat. Mme la chancelière municipale pourra vous confirmer que cette nouvelle m'a fait bondir au plafond.

Le deuxième problème étant également que le Conseil municipal lors de sa séance du 22 août, n'a pas traité les points prévus pour notre séance supplémentaire ayant pour conséquence que les préavis nécessaires n'ont pas été donnés. Il était dès lors plus possible de remettre ces dossiers à l'ordre du jour de la séance initiale du 7 septembre, délai de convocation oblige.

En reprenant les ordres du jour mis à jour, il est alors constaté que la séance initiale du 7 septembre se résume à traiter l'entrée en matière d'une motion et de procéder à trois nominations en plus des points habituels, autant dire plus grand-chose...

Du coup un dilemme s'impose à nouveau. Que faire ? Trois variantes sont dès lors sur la table, à savoir :

- Maintenir la séance du 7 septembre et supprimer celle du 20 septembre ? Cela aurait été logique en raison du maintien du calendrier initial mais avait le point négatif de renvoyer beaucoup de dossiers à notre séance d'octobre.
- Maintenir la séance du 20 septembre et supprimer celle du 7 septembre ? Cette variante permet de traiter les dossiers en cours tout en évitant d'encombrer la séance d'octobre. Mais le revers de la médaille étant qu'il n'est pas certain que tous les conseillères et conseillers de ville puissent être présents.

- Maintenir les deux séances ? Cela aurait naturellement été possible. Mais cette variante présentait le désavantage de procéder à une dépense de CHF 2'140.- de jetons de présence pour la totalité de notre Conseil, du Conseil municipal et de la Chancellerie municipale.

J'ai à nouveau consulté les membres du Bureau pour connaître leurs avis.

En raison de tous ces éléments nouveaux et en accord avec la Chancellerie municipale et la Mairie, j'ai finalement décidé, à contrecœur je le précise, de choisir la deuxième variante. Je reste néanmoins persuadé que cela est la meilleure ou alors la moins mauvaise des variantes à disposition tout en tenant compte :

- du traitement des dossiers;
- d'éviter un ordre du jour trop copieux au mois d'octobre en évitant de reporter les dossiers proposés;
- du contexte des finances communales.

Aujourd'hui je regrette naturellement ma première décision et on est toujours plus intelligent après. Mais compte tenu des éléments en ma possession à ces moments-là, je reste persuadé que cela était la bonne décision à prendre.

Concernant la deuxième décision prise, je suis là aussi persuadé que cela est également la bonne car, et selon les informations que j'ai reçues jusqu'à aujourd'hui, l'ordre du jour du mois d'octobre, en plus du budget, risque d'être déjà copieux, voire extrêmement copieux.

Je suis bien conscient que toutes ces informations contraires en peu de temps amènent un certain désordre et j'aurais souhaité éviter cela. Malheureusement il n'en a pas été possible et je vous remercie de votre compréhension.

A ce propos, j'adresse tout particulièrement mes remerciements à la Commission de l'équipement qui a déplacé l'heure du début de sa séance de ce soir et fait en sorte que les 3 conseillers de ville et la conseillère municipale de cette commission puissent être avec nous ce soir. Je prie Mme Josika Iles, présidente de la Commission de l'équipement, de transmettre mes sincères remerciements aux commissaires lors de votre prochaine rencontre.

Je suis naturellement conscient que les décisions prises ne peuvent contenter tout le monde, il en est ainsi. Néanmoins, j'ai reçu plusieurs retours dont un négatif que je ne commenterai pas.

Voilà. Je cède la parole en premier à M. le maire. Il a en effet également des informations à vous transmettre tout d'abord sur le même sujet avant ses autres communications."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Pour revenir effectivement sur la séance de ce soir, et la séance initialement prévue le 7 septembre qui a été supprimée, le Conseil municipal regrette également le désordre provoqué. Il n'a malheureusement pas été possible d'anticiper le déroulement des événements puisque comme cela a été dit, des dossiers importants qui doivent vous être soumis ont dû être retirés de l'ordre du jour car certains éléments doivent encore être étudiés. Avec ces changements, l'ordre du jour du Conseil de ville du 7 septembre 2023, qui était très copieux, est devenu très maigre, et il a fallu faire un choix. Le Conseil municipal regrette cette situation, mais s'associe pleinement aux décisions de M. le président du Conseil de ville.

Maintenant concernant mes communications.

Je vous informe que lundi prochain, une soirée d'information sur les élections aura lieu et permettra d'informer la population sur comment voter. Cette soirée a été mise sur pied dans le but d'augmenter la participation aux élections afin que Saint-Imier ne termine pas en queue de classement une fois encore. Cela s'inscrit pleinement dans la stratégie mise en place par Jura bernois.Bienne afin que le Grand Chasseral soit représenté au Parlement fédéral. Cette soirée ne sera pas politisée. Elle sera présentée par l'administration et ses employés, et n'aura pas pour vocation de faire du prosélytisme. En outre, un baromètre électoral sera mis sur pied et sera présent dans les rues de notre localité afin d'avoir un aperçu jour par jour du taux de participation.

Comme cela vous a été annoncé lors du dernier Conseil de ville, je souhaite vous présenter les mesures d'économies telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil municipal. Cette démarche a débuté en début de cette première année de législature, compte tenu de la situation financière préoccupante de notre Cité. La Commission des finances a traité cette importante thématique à plusieurs reprises et a présenté ses conclusions au Conseil municipal. Celui-ci a passé en revue le catalogue et a arrêté son plan de mesures pour retrouver un équilibre financier.

En effet, si la situation financière des personnes morales de la commune de Saint-Imier ne retrouve pas les chiffres d'avant 2021, il s'agira alors de trouver à moyen terme, des solutions pour résorber un déficit structurel annuel du compte de résultat de l'ordre de CHF 3'000'000.-.

Au titre des mesures temporaires, le Conseil municipal a fait le choix de ne pas bloquer les salaires du personnel pour l'heure afin de rester un employeur attractif dans la région. Cette mesure a été retenue, mais n'est pas appliquée pour l'heure. Le Conseil municipal a retenu le principe de réduire ou stopper temporairement l'attribution aux fonds qui sont sur-dotés, dans le cadre de l'élaboration du budget 2024. Il a également été décidé d'utiliser progressivement le FS relatif à l'impôt des personnes morales.

Au titre des mesures permanentes, le Conseil municipal a décidé :

- De bloquer la création de postes de travail.
- De bloquer aussi bien dans le compte de résultat que dans le compte des investissements, toute nouvelle demande (ne sont donc pas comprises les dépenses pour le renouvellement ou l'entretien urgent de choses existantes), tant que le Conseil municipal n'a pas arrêté sa stratégie pour retrouver l'équilibre financier à moyen terme.
- De maintenir toutes les prestations pour les citoyens, ceci afin de rester attrayant pour les habitants et les contribuables.
- D'étudier la vente de tous les immeubles du patrimoine financier.
- De revoir à la hausse les tarifs de location et les prix d'entrées de nos infrastructures.
- De facturer systématiquement les services aux autres communes du Vallon.
- De privilégier les envois par mails, d'imprimer les documents recto-verso et de favoriser les envois en courrier B.

- D'étudier le transfert éventuel dans la société Erguël Sports de la piscine après réalisation des travaux.
- De promouvoir la location de la Salle de spectacles et d'autres infrastructures.
- D'adapter le loyer du hangar des pompes, voire également d'étudier sa vente.
- De revoir le mode d'attribution des subventions.
- De réorganiser les tâches qui peuvent l'être, dans chaque département, notamment en externalisant.
- De maintenir l'extinction de l'éclairage public durant la nuit.
- De continuer la baisse des températures dans les locaux.

Au titre des mesures de promotion économique afin de rester attractif et d'attirer de nouveaux contribuables, il a été retenu plusieurs mesures qui se rejoignent, notamment la réalisation d'un inventaire des terrains constructibles encore disponibles ainsi que leur nature, la création de nouvelles zones constructibles. Des contacts étroits avec la promotion économique du canton ont eu lieu et auront encore lieu afin d'obtenir leur appui pour la recherche de nouveaux partenaires commerciaux et industriels. Chaque année, les entreprises de la place d'une certaine envergure seront à nouveau approchées afin de maintenir le dialogue. Tous les politiciens et les cadres de l'administration sont invités à "vendre" Saint-Imier et à en devenir les ambassadeurs. D'autres projets sont également discutés afin de promouvoir notre localité au niveau régional et au-delà.

Finalement, le Conseil municipal a évoqué une éventuelle hausse de la fiscalité, mais qui n'est pas encore à l'ordre du jour étant donné nos réserves. En effet, le Conseil a décidé d'utiliser la fortune avant de recourir à une hausse de la fiscalité. De même, il a été retenu que les collaborations intercommunales doivent être étudiées afin de répartir les coûts, d'étudier la fusion de certains services au niveau du Vallon et de mener une analyse de notre comptabilité.

La communication du Conseil municipal a aussi évolué afin d'être plus présente et plus transparente auprès de la population. Depuis peu, vous avez vu apparaître dans nos communiqués les représentations effectuées par le Conseil municipal. Dans le même ordre d'idée, les nominations d'employés seront annoncées, sous réserve de la protection des données et l'autorisation des personnes concernées, et les différents services municipaux seront présentés dans les médias à tour de rôle.

Aussi vous dire que maintenant, et vous avez pu le voir, nous publions les représentations du Conseil municipal. Par conséquent, je ne vais pas y revenir à chaque fois lors du Conseil de ville.

Juste encore vous informer concernant deux faits marquants qu'il y a eu depuis notre dernière séance. Nous avons eu la Rencontre internationale anti-autoritaire (RIA) cet été. Plusieurs milliers de personnes, ceci est difficile à évaluer, mais nous avons entendu des chiffres comme 8'000 personnes, sont venues à Saint-Imier en l'espace d'une demi-semaine. Je ne vous le cache pas, cela a été un gros déficit aussi pour l'administration et les autorités. Je voulais aussi remercier tous les employés communaux pour leur aide et leur travail. Il y a eu des séances quotidiennes pour gérer ce flux de personnes en si peu de temps à Saint-Imier. Nous avons déjà eu une séance de debriefing. Deux points négatifs ont été : la rupture de la ligne CFF, puisque des personnes traversaient les voies, ainsi que tous les tags qui sont apparus partout

dans la localité. Dans l'ensemble l'événement s'est déroulé à satisfaction des autorités et de la Municipalité.

Un autre événement où a participé une large représentation du Conseil municipal, c'est l'inauguration de La Couronne à Sonceboz. Cela a été un moment important pour le Grand Chasseral, et pour Saint-Imier en tant que plus grande entité au sein du Grand Chasseral. Nous avons été largement représentés pour montrer notre soutien à la région et le rôle que nous serons appelés à jouer dans le futur.

J'en ai terminé avec mes communications."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que le Conseil municipal souhaite encore prendre la parole pour d'autres communications ?"

...Aucun membre du Conseil municipal ne demande la parole...

4. Don du Conseil de ville

M. Christian Tharin, président : "Habituellement le don du Conseil de ville s'effectue lors de la séance du mois de décembre. Le Bureau a pris la décision d'avancer cette décision à ce soir. Selon le budget expliqué tout à l'heure, nous avons la somme de CHF 1'000.- à notre disposition.

Les conditions météorologiques du 24 juillet dernier ayant mis à mal les Montagnes Neuchâteloises, le Bureau a décidé de proposer d'allouer un don de CHF 1'000.- en faveur de la Ville de La Chaux-de-Fonds et ce afin de respecter le budget à disposition. La Ville de La Chaux-de-Fonds a ouvert trois comptes bancaires afin de recueillir les dons soit :

- 1 pour le fonds des arbres.
- 1 pour le fonds pour la réhabilitation des parcs Gallet et des Crêtets.
- 1 pour le fonds pour la reconstruction de la Ville (bâtiments publics, cours d'école, places de jeux, etc.).

Le Bureau vous propose de verser cette somme en faveur du "Fonds pour les arbres".

J'ouvre la discussion."

...La parole n'est pas demandée...

Au vote, un don de CHF 1'000.- en faveur de la Ville de La Chaux-de-Fonds en faveur du fonds pour les arbres est accepté à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement supplémentaire de l'ordre de CHF 52'920.- par année pour la mise en place d'une liaison par bus pour les transports scolaires Les Savagnières – Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans le domaine du transport scolaire, il appartient aux communes dans le canton de Berne de mettre en place des solutions lorsque le trajet pour se rendre à l'école est jugé excessif. Sur le territoire communal, le trajet des élèves domiciliés sur l'Envers (La Cerlière, Le Creux-Joly, La Baillive, La Perrotte, Les Savagnières, ...) est considéré comme excessif. Partant de ce constat, il revient à la Municipalité de Saint-Imier d'offrir une solution aux élèves ainsi qu'à leurs parents.

Depuis 2006, le transport scolaire pour les élèves en âge de scolarité obligatoire domiciliés aux Pontins et aux Savagnières fait l'objet d'un accord entre les parents d'élèves et la Municipalité. Les parents perçoivent un montant annualisé de CHF 1'320.00 par enfant. Cette solution avait été plébiscitée aussi bien par les parents que par les autorités au moment de son adoption. Les communes bénéficient d'une grande marge de manœuvre dans le choix des solutions à mettre en œuvre.

Plusieurs parents domiciliés dans ce secteur se sont approchés de la commune pour demander un changement de mode de transport. La situation a évolué, les parents travaillent souvent à l'extérieur de la localité ou selon des horaires irréguliers, ce qui rend compliqué d'organiser un système défrayé de covoiturage. Un courrier a été adressé par la plupart des parents afin de demander la mise en place d'un système de bus scolaire, en lieu et place de l'indemnité versée. Actuellement, 19 élèves sont domiciliés dans ce secteur et les projections prévoient pour l'heure une augmentation à 23 élèves ces prochaines années.

Un groupe de travail a été constitué au sein de la Municipalité afin de traiter de cette thématique. Il était composé d'une représentante des parents d'élèves, des deux directeurs d'école, des Chemins de fer du Jura (CJ) ainsi que des représentants des départements de l'urbanisme et mobilité et de l'éducation et culture. Plusieurs sondages ont été menés auprès des parents concernés et le résultat qui en ressort est unanime et sans équivoque : l'ensemble des parents est favorable à la mise en place d'un système de transport scolaire par bus. De même, il ressort que les parents ne sont pas opposés au système actuel mais en revoyant le montant du défraiement. Plusieurs options ont été analysées, notamment l'augmentation du montant versé actuellement en tenant compte du renchérissement, ce qui porterait le montant arrondi à CHF 1'500.00 par enfant. Les CJ ont également procédé à différents calculs et ont émis diverses offres afin de tenir compte des horaires et des besoins.

Fort de ce constat, la Municipalité s'est approchée de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) afin d'obtenir un appui dans les démarches. Il ressort que le défraiement actuel de même que le défraiement envisagé n'atteignent pas les standards minimaux que les parents sont en droit d'attendre selon une jurisprudence récente. Selon cette nouvelle jurisprudence, le montant correct dans le cas d'espèce s'élèverait plutôt à CHF 3'000.00 par élève.

Avec un nombre d'élèves oscillant entre 19 et 23 élèves, le coût serait compris entre CHF 57'000.00 et 69'000.00. Une solution par bus coûterait CHF 78'000.00, selon l'offre des CJ qui vous est annexée. Etant donné ce qui précède, il s'avère que la mise en place d'une ligne de bus Les Savagnières – Saint-Imier n'est pratiquement pas beaucoup plus onéreuse que de poursuivre avec la méthode de défraiement actuelle revue et augmentée.

Pour ce faire, il est demandé de libérer un crédit d'engagement supplémentaire de l'ordre de CHF 52'920.00 par année (CHF 78'000.00 – 19 élèves à CHF 1'320.00) pour la mise en place d'une liaison par bus pour les transports scolaires Les Savagnières – Saint-Imier.

Préavis

Les commissions scolaires, unanimes, ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement supplémentaire. La commission urbanisme et mobilité a préavisé

favorablement ce crédit par 4 voix et 3 abstentions. La commission des finances a préavisé favorablement par 4 voix contre 3 ce crédit d'engagement supplémentaire.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le crédit d'engagement de l'ordre de CHF 52'920.00, prévu au plan financier, pour la mise en place d'une liaison par bus pour les transports scolaires Les Savagnières – Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, j'ouvrirai tout d'abord la discussion avant de procéder au vote sur l'acceptation finale du crédit d'engagement. Naturellement toutes les propositions seront également traitées dès que celles-ci auront été déposées. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Johan Wermeille, PLR : "Au nom de la fraction PLR Saint-Imier, je tiens à exprimer notre sincère gratitude envers le Conseil municipal pour son rapport daté du 5 septembre dernier, qui porte sur la création d'une liaison par bus pour les transports scolaires entre Les Savagnières et Saint-Imier. Après une collaboration fructueuse de plus de 17 ans avec les parents et notre commune, au cours de laquelle un montant de dédommagement annuel de CHF 1'320.- par enfant a été établi pour le transport entre le domicile et l'école, il est devenu manifeste que des changements s'imposent à l'heure actuelle. En effet, plusieurs parents ont exprimé leur demande de changer le mode de transport. De plus, il s'avère que le montant actuel n'est plus conforme à la jurisprudence et aux informations du canton. Dès lors, le défraiement devrait être porté à CHF 3'000.- par élève et par an, ce qui équivaudrait à un total de défraiement annuel de CHF 57'000.- avec le nombre d'élèves actuel. C'est pourquoi nous estimons qu'il est opportun de mettre en place un nouveau système de transport via une ligne de bus assurée par les CJ. Bien que cela entraîne un coût supplémentaire d'environ CHF 20'000.-, cette solution présente de nombreux avantages. En optant pour une liaison par bus, nous pouvons réduire le nombre de véhicules sur la route, évitant ainsi une multitude de trajets individuels. De plus, compte tenu des changements dans la situation professionnelle de nombreux parents, le transport de leurs enfants est devenu de plus en plus complexe. Il est également important de noter que cette transition vers le transport en bus contribuera probablement à une réduction des émissions de CO2, renforçant ainsi nos efforts pour préserver notre environnement. En conclusion, nous sommes convaincus que la mise en place de cette liaison par bus est une solution plus efficace, pratique et écologique pour notre communauté. Elle répondra aux besoins des parents, assurera la sécurité et la commodité des élèves, tout en contribuant à la protection de notre planète. C'est pourquoi la fraction PLR Saint-Imier accepte la proposition du Conseil municipal pour un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 52'920.-, montant prévu au plan financier."

Mme Elisabeth Beck, PS : "De prime abord, ce projet de liaison est séduisant. Suite au rapport présenté, il subsiste deux questions essentielles aux yeux de la fraction socialiste. La première porte sur la durée du contrat et donc sur le montant réel (coût d'investissement) que nous devons voter ce soir, sachant que nos finances ne sont pas au beau fixe. La deuxième, en lien avec la première, est la suivante : est-ce que d'autres offres que celle des CJ ont été demandées sachant qu'un membre des CJ faisait partie du groupe de travail et qu'un conflit d'intérêts peut découler de cette situation ?"

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Par rapport à votre deuxième question, une deuxième offre n'a pas été demandée, pour la simple et bonne raison, qu'une concession existe entre Saint-Imier et la liaison Chasseral. Demander à une autre compagnie, cela aurait été certainement très compliqué, et aurait coûté plus cher. Maintenant, concernant

le conflit d'intérêts, je ne suis pas au courant. Je n'étais pas dans le groupe de travail. Je ne sais pas si mes collègues ont un complément d'information à ce sujet. Est-ce que vous pouvez me répéter votre première question ?

Mme Elisabeth Beck, PS : "La première question portait sur la durée du contrat. Le montant réel du coût d'investissement."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Le contrat sera reconduit annuellement"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Par rapport à la concession, après renseignement pris, il s'agit d'un transport privé. Donc, pour lequel, il n'est pas nécessaire d'avoir une concession justement."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Très bien. J'en prends bonne note. Cette information ne m'a pas été transmise. Je suppose alors qu'il était plus logique que les trajets se fassent avec les CJ, car c'est une entreprise professionnelle reconnue et spécialisée dans les transports. Il est à noter également que les CJ sont déjà partenaires de la commune de Saint-Imier et connaissent nos routes."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je souhaite juste apporter un complément concernant la question de la demande d'une deuxième offre. Ceci a été évoqué lors de la Commission des finances. En accord avec l'administrateur des finances, ou plutôt d'entente avec lui, il a été jugé qu'il n'était pas incompatible de valider ce soir la dépense, et de demander une deuxième offre par la suite."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. le maire. Cela me dérange tout de même un peu de ne pas avoir eu cette explication dans le rapport. On parle de CHF 3'000.- (selon une information donnée au groupe de travail par le département de l'Instruction publique). Il a été publié des éléments avant même que le Conseil de ville ne se soit prononcé. C'est quelque chose d'irritant en lien avec le secret de fonction. Cette somme de CHF 3'000.- publiée, c'est quelque chose qui est vraiment gênant. Avant nous étions à CHF 1'500.- de défraiement par famille. Cette somme, c'est clair que vous en avez parlé dans le groupe de travail, mais tant que la décision d'accepter ce crédit n'a pas été prise, c'est un peu gênant qu'il y ait tous ces chiffres, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de deuxième offre proposée."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Mme Elisabeth Beck, PS. J'ai effectivement été interviewé par le Journal du Jura. Le Journal du Jura était déjà en possession de toutes les informations. Je n'ai divulgué aucune information. Je tiens à ce que ce soit bien clair. Vous parlez de secret de fonction. Je tiens à ce que ce soit bien clair, et que tout le monde comprenne bien que le journaliste M. Emile Perrin était déjà au courant, non seulement des informations, mais également des chiffres. Les questions qu'il m'a posées ne concernaient pas forcément les montants puisqu'il les connaissait déjà. Je tenais à clarifier ceci
Mme Elisabeth Beck, PS."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci. Je ne le savais pas. Pour nous s'est un peu compliqué ce soir puisqu'il n'y a pas eu de deuxième, voire de troisième offre. Cette liaison est importante, cela semble être une bonne solution, mais pour certains membres de notre fraction, ils ne peuvent accepter ce crédit sans avoir vu d'autres offres. Il est souhaité qu'il soit demandé des offres complémentaires afin d'éviter tout conflit d'intérêt, et que le projet soit réétudié à ces conditions, sans remettre en cause la liaison de bus. Voilà notre position."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Le sujet a retenu toute notre attention et a provoqué de nombreux débats au sein de notre fraction. Il est évident qu'une solution adéquate et dans l'air du temps doit être mise en place. Que ce soit pour rétablir un certain équilibre entre nos deux montagnes, que pour décharger les parents d'allers-retours fréquents. Il est important que

nous puissions répondre aux demandes des familles et des enfants. Toutefois, la mise en place de ce bus ne sera que très peu flexible puisqu'il est impossible de proposer à moindre coût une cadence élevée. De nos jours, les enfants participent également à de nombreuses activités extra-scolaires dont les horaires varient fortement.

- Est-ce que le bus sera utilisé de manière optimale ?
- Les parents ne devront-ils pas continuer de véhiculer leurs enfants plusieurs fois par semaine pour combler les horaires manquants ?

Ce sont des questions qui restent ouvertes et auxquelles il faudra répondre après quelques temps de mise en service. Nous espérons d'ailleurs que la nécessité du bus sera réévaluée fréquemment afin d'adapter la solution et d'éviter des frais inutiles. Dans nos différents débats, nous avons également regretté que des synergies intercommunales avec les autres bus scolaires du Vallon ne puissent pas être trouvées. C'est justement dans ce genre de dossiers que des collaborations sont intéressantes, notamment en termes d'économie, d'efficacité et d'écologie. D'un point de vue financier, ce qui nous a embêté dans le rapport c'est que seule une offre des CJ ait été demandée. Nous n'avons pas de comparaison. Nous espérons que si le crédit d'engagement supplémentaire est approuvé, d'autres offres seront évaluées. Pour conclure, nous souhaitons répéter que nous ne sommes pas contre ce dossier. Le fond est tout à fait essentiel. Ce sont des points de détails qui nous gênent. ARC n'a pas une position claire sur le sujet et n'est pas unanime. C'est pour cette raison que la liberté de vote est laissée ce soir."

Au vote, le crédit d'engagement supplémentaire de l'ordre de CHF 52'920.- par année pour la mise en place d'une liaison par bus pour les transports scolaires Les Savagnières – Saint-Imier est accepté par 14 voix pour, 4 voix contre. Il y a 3 absents.

6. Rapport intermédiaire du Département urbanisme et mobilité concernant la motion PS "5000-500-5" du 22.10.2022 : information

M. Christian Tharin, président : "Etant donné que notre Conseil prend "seulement" connaissance du rapport intermédiaire du Département urbanisme et mobilité concernant la motion PS "5000-500-5" du 22.10.2022, il n'y aura pas de vote pour ce point."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "A la lecture du rapport intermédiaire, la fraction socialiste trouve l'approche assez retenue et peu ambitieuse. Toutefois, la liste des différents points d'intervention proposée nous satisfait et donne un plus grand espoir en faveur d'une Ville plus verte pour la population. Certains projets peuvent être plus ambitieux et certains points nous semblent n'avoir pas été pris en compte comme le verdissement des cours d'écoles par exemple. Nous nous réjouissons toutefois que la réflexion de planter un arbre ou verdir une zone deviendra un automatisme lors de projets futurs ou réfections. Nous attendons le rapport final et la mise en place des mesures proposées. La fraction socialiste approuve donc ce rapport intermédiaire."

M. Laurent Egloff, ARC : "Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport intermédiaire du Département urbanisme et mobilité concernant la motion du PS intitulée 5000-500-5. Sachant qu'il faut entre 20 et 25 ans avant qu'un arbre arrive à son plein potentiel d'absorption de CO2 et de redistribution d'oxygène et de vapeur d'eau, ce projet se base sur le long terme et laisse peu de place à l'approximation. Chaque arbre doit être placé au bon endroit, mais il doit également être d'une espèce choisie pour s'épanouir selon son milieu et l'évolution du climat. La fraction ARC apprécie dans ce rapport intermédiaire la variété des pistes envisagées et incite la commission à continuer dans ce sens. Nous nous réjouissons de prendre

connaissance en son temps du rapport final et remercie la commission pour son important travail."

M. Christian Tharin, président : "Personne ne semble vouloir encore la parole, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

7. Rapport intermédiaire du Département bâtiments et infrastructures sportives concernant la motion PLR "Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune" du 09.05.2019 : information

M. Christian Tharin, président : "Je fais la même remarque que le point 6, il n'y aura pas de vote pour ce point. J'ouvre donc la discussion."

M. Mathias Nikles, PLR : "La fraction PLR remercie toutes les personnes qui ont œuvré au rapport intermédiaire, mais attend avec impatience, et intérêt, le rapport final."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance de ce rapport intermédiaire avec intérêt. Sa lecture nous rend attentifs à l'état de nos bâtiments, aux mesures, investissements, voire décisions, qu'il faudra planifier prochainement. La fraction ARC remercie la Commission bâtiments et infrastructures sportives pour ce rapport constructif."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous avons lu avec un grand intérêt le rapport intermédiaire du Département bâtiments et infrastructures sportives concernant la gestion du parc immobilier de notre commune. Nous avons trouvé ce rapport excellent car nous avons maintenant entre les mains un premier état des lieux détaillé avec un inventaire sur les immeubles qui est une vraie "photographie" des différents objets. Nous avons particulièrement apprécié d'y voir figurer les problèmes actuels ainsi que des réflexions et des propositions pour l'avenir avec également des conséquences financières. Une première réflexion nous amène à penser qu'il y a des besoins clairs en ressources humaines pour le Service bâtiments et infrastructures sportives car la tâche est énorme. Le patrimoine administratif requiert toute notre attention pour avoir des locaux fonctionnels et en bon état. Concernant le patrimoine immobilier, nous avons classé les bâtiments en 3 catégories, à savoir ce qui est à conserver et à rénover, ce qui pourrait être vendu, ce qui pourrait faire l'objet d'une démolition et d'une reconstruction. Le gros problème est que la plupart des bâtiments sont classés et cela complique fortement le problème. Nous tenons à la disposition du Département concerné nos différentes réflexions bâtiment par bâtiment afin de les aider pour le rapport final qui sera un précieux outil de travail. Derrière ce rapport intermédiaire, 2 questions nous reviennent à l'esprit et auxquelles nous n'avons encore jamais répondu dans notre parlement :

- Devons-nous vendre des bâtiments ?
- Est-ce que notre commune a une vocation et une volonté pour avoir des logements sociaux et à loyer modéré ?

Nous nous sommes aussi posé la question de la pertinence de donner mandat à un organisme financier pour nous faire des propositions avec un œil extérieur. Comprenez bien que nous ne mettons absolument pas en doute les compétences de notre Service des finances mais la hauteur (26 millions sans compter l'Ecole secondaire) des investissements qui devront être faits méritent une étude externe même si cela doit occasionner quelques frais et d'autant plus devant la situation financière très problématique de notre commune. En conclusion, nous remercions M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, et son équipe pour cet excellent rapport intermédiaire et nous attendons le rapport

final avec autant d'impatience qu'une certaine anxiété. Si nous ne nous donnons pas les moyens financiers, ce problème ne sera jamais résolu."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que la parole est encore demandée ?"

Mme Paula Tanner, ARC : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Christian Tharin, président : "Bien, je suspends la séance."

...Il est 20 h 27 suspension de séance...

...Il est 20 h 32 reprise de séance...

M. Christian Tharin, président : "La séance reprend, nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour."

8. Traitement de la motion "Etat de situation de la problématique du harcèlement scolaire à Saint-Imier" du 22.06.2023 (ARC)
 - 8.1. Classement de la motion et sa transformation en postulat
 - 8.2. Décision
 - 8.3. Remise éventuelle à une commission
 - 8.4. Nomination éventuelle d'une commission spéciale

Rapport du Conseil municipal :

En date du 22 juin 2023, le groupe ARC a déposé une motion au sujet de la question du harcèlement en milieu scolaire à Saint-Imier. Conformément à l'art. 12 al. 4 du Règlement du Conseil de ville, il appartient au Conseil municipal de donner son avis sur l'entrée en matière ou non.

Cette motion se compose de deux volets.

Premièrement, un état de la situation est demandé au sujet de ce phénomène dans nos écoles obligatoires, puis quels sont les outils dont nous disposons, et sont mis à disposition des parents et du corps enseignant pour les aider à identifier et à traiter cette problématique, finalement comment les parents tant des victimes que des personnes harcelées sont accompagnés.

Il convient de rappeler que nos écoles bénéficient d'une infirmière scolaire, d'une travailleuse sociale en milieu scolaire, de médiateurs parmi le corps enseignant, de groupes d'intervention (lorsque qu'un phénomène de harcèlement est constaté) comprenant des personnes disposant d'une formation certificative (formation à la Méthode de la Préoccupation Partagée -méthode MPP^{FR}- par M. J.-P. Bellon lui-même, auteur de ladite méthode), et, tout dernièrement un travailleur social hors murs a été engagé. Aujourd'hui, nos écoles sont déjà dotées de personnes-ressources qui appuient continuellement les acteurs scolaires et lorsque c'est nécessaire, les parents d'élèves.

Aussi, cette problématique fait l'objet d'une surveillance, de discussions, et de suivis par les directions scolaires qui en font un état des lieux dans les commissions scolaires respectives. D'ailleurs, depuis la première commission de l'école primaire, un nouveau phénomène de harcèlement nous sert de fil rouge à chaque séance. Si bien que les directeurs, de concert avec le Département de l'action sociale, se penchent, depuis un certain temps déjà, sur la mise en place d'une soirée orientée sur la prévention contre le harcèlement numérique.

Deuxièmement, il est attendu qu'une politique de lutte contre le harcèlement soit mise en place afin que notre commune soit exemplaire. Même si l'objectif est audacieux, mais néanmoins louable, le Conseil municipal veillera à tout mettre en œuvre pour rendre nos écoles plus inclusives et sereines pour tout le monde.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal est favorable à l'entrée en matière sur la motion. En l'absence de demande particulière des motionnaires, il suggère de confier son traitement à une commission spéciale de 6 membres en y incluant si possible les deux directeurs des écoles primaire et secondaire.

Ouverture de la discussion :

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement des points 8 à 8.4, je vous propose d'ouvrir la discussion de manière générale sous le point 8 avant de passer aux points 8.1 à 8.4 pour les votes et nominations successifs. Bien entendu que si l'entrée en matière au point 8.2 est refusée, les points 8.3 et 8.4 ne seront pas traités. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Christian Tharin, président : "Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal pour transmettre encore des précisions sur ce point ?"

...Le Conseil municipal ne souhaite pas prendre la parole...

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR : "La fraction libérale radicale a discuté de la présente motion et s'est documentée à son sujet. Notre prise de position s'articule en trois parties : tout d'abord un historique de cette thématique au sein de notre commune et de nos écoles primaire et secondaire, puis un état de la situation, finalement notre avis, ainsi que des attentes envers notre exécutif.

- Le harcèlement est une préoccupation déjà connue

En effet nos écoles ont déjà organisé des journées de formation continue en 2018 et 2019 déjà, respectivement au sujet du suicide et du harcèlement. Dans la foulée, les directions de nos écoles, les médiatrices, l'infirmière scolaire et la travailleuse sociale en milieu scolaire (TSMS) ont mis sur pieds un groupe de travail spécialement dédié au harcèlement. Il avait pour mission d'offrir et de proposer aux parents des informations, conférences et débats autour des problématiques que l'on trouve dans nos écoles. Par exemple, on peut citer le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement, la dépendance aux écrans, ou encore la problématique du "téléphone portable", qui pour information est une problématique fil rouge au sein de la Commission de l'école primaire à l'heure actuelle.

- Le harcèlement et son traitement dans nos écoles aujourd'hui

Le fameux groupe de travail harcèlement est pour l'heure en veille depuis le COVID-19 et un manque de budget communal, sur lequel nous reviendrons en fin de prise de parole.

Il est important de rappeler que le canton demande aux écoles de mettre en place des mesures de lutte contre le harcèlement, en accord avec la Loi sur l'école obligatoire. L'école doit favoriser le bien-être des élèves, protéger leur intégrité et maintenir un climat de respect et de confiance. Elle doit également développer la tolérance, entre autres.

Pour ce faire, il recommande 10 % de décharge pour la médiation scolaire dans une école de 13 classes, comme notre Ecole secondaire.

Quant à notre Ecole primaire, composée de 23 classes, une décharge de 14.5 % est recommandée.

Dans les faits, celle-ci dispose de deux médiatrices ainsi qu'une en formation, pour une décharge totale de 28 %, alors que pour l'Ecole secondaire une médiatrice supplémentaire est en formation, en plus de celle en fonction. On observe donc que le nombre de médiateurs-trices dans les écoles de Saint-Imier dépasse les recommandations cantonales.

De plus, des formations sont continuellement proposées au corps enseignant et à la direction d'école pour lutter contre le harcèlement. Cela inclut un Certificat de formation continue en médiation scolaire, des formations proposées par la HEP, le Centre ACCES et Santé bernoise.

Aujourd'hui nos écoles proposent diverses ressources pour accompagner et suivre le harcèlement à l'école, telles qu'une infirmière scolaire, avec l'appui d'un médecin scolaire, des médiateurs-trices, une travailleuse sociale en milieu scolaire (TSMS) et un espace jeunesse (EJE). Ces moyens sont recommandés par le canton, bien que le soutien financier soit limité. Rares sont les écoles de notre région à être dotées de telles ressources, nous pouvons donc nous en féliciter.

Sur le terrain, lorsqu'une situation de harcèlement est signalée, différentes mesures sont mises en place en fonction de son niveau de gravité. Les petites situations sont traitées par les enseignants, les situations un peu plus marquées par les médiatrices, et les situations plus compliquées par la TSMS. Une discussion suffit parfois, mais dans d'autres cas, un suivi interne ou externe est nécessaire. La direction d'école recadre les comportements problématiques et récurrents, et les situations sont suivies dans le temps.

A vrai dire, le harcèlement scolaire est une problématique qui concerne tous les acteurs de l'école, et ceux-ci peuvent tous jouer un rôle dans la lutte contre le harcèlement en signalant les cas et en réagissant en fonction des situations. Des documents tels que le "Vademecole" sont utilisés pour informer les parents des ressources disponibles en cas de harcèlement. Il est bon de rappeler que ce document fait l'objet d'un accusé de lecture par les parents à chaque rentrée, et ce jusqu'en 8H. A l'école secondaire il existe les "5 règles d'or" que nul élève n'est censé enfreindre.

Différentes mesures sont mises en place pour contrer le harcèlement scolaire, notamment l'établissement de règles de vie (respect, appartenance, sécurité), la surveillance lors des pauses, la sensibilisation dans les cours d'éducation numérique et de formation générale, et le recadrage par l'équipe pédagogique. Des mesures spécifiques sont également organisées en fonction des problématiques rapportées par les élèves. La méthode PIKAS, une méthode de préoccupation partagée, est utilisée dans nos deux écoles pour traiter les situations de harcèlement.

En outre, notre corps enseignant bénéficie de différentes ressources pour identifier et traiter le harcèlement scolaire, telles que des séances de formation, des réseaux, des projets d'établissement scolaire (PES). Des séances d'information ont été également organisées avec les parents, et des outils de contact sont mis en place pour faciliter la communication entre enseignants et parents. Des activités théâtrales coûteuses (Caméléon et Utopik Family) ont également été utilisées pour aborder le harcèlement scolaire avec les élèves.

Pour le suivi, les parents, des victimes et des harceleurs, sont accompagnés en fonction de la gravité de la situation, allant d'un simple téléphone à l'organisation d'un réseau ou à la mise en place d'un suivi par la TSMS, qui est impliquée dans tous les cas d'accompagnement.

D'ailleurs récemment la Police bernoise est intervenue dans le cadre d'une situation de harcèlement au travers d'outils numériques, afin de sensibiliser les élèves quant aux conséquences pénales de tels actes.

D'autre part, il est à souligner que M. Mathias Krähenbühl, directeur de notre Ecole primaire, a créé l'Association TaK TiQ et en est l'actuel vice-président. Cette association a pour but de former des enseignants dans toute la Suisse romande pour les aider à lutter contre le harcèlement scolaire sous ses différentes formes. Nous tenons à le féliciter pour son engagement dans cette problématique.

- Les attentes de notre fraction pour la suite

Force est de constater que nos directions, notre corps enseignant, ainsi que toutes les personnes ressources dont nous avons fait mention, veillent à ce que la problématique du harcèlement soit gérée de la meilleure des façons, mais notamment avec méthode, professionnalisme, et compétences.

Nous tenons à leur témoigner notre soutien et nos vifs remerciements pour tout le travail effectué dans le traitement de cette problématique. Par notre prise de position, nous tenons aussi à leur faire part de notre confiance et les invitons à continuer d'aller de l'avant pour que toutes et tous les élèves s'épanouissent dans nos écoles.

La fraction PLR a néanmoins des demandes à formuler à l'exécutif. En effet, il appelle les départements de l'action sociale et de l'éducation et culture à se coordonner et à proposer des mesures ou une politique qui permettra à nos personnes ressources de s'occuper non seulement du harcèlement, mais de toutes les autres préoccupations auxquelles nos écoles font et feront face. Il serait d'ailleurs judicieux de relancer le groupe harcèlement qui avait débuté diverses actions en ce sens.

Pour toutes ces raisons le groupe PLR rejette la motion de l'état de situation de la problématique du harcèlement scolaire à Saint-Imier."

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction ARC avait porté cette motion lors du dernier Conseil de ville et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous constatons que le Conseil municipal est favorable à l'entrée en matière de la motion. Lors de la lecture du message du Conseil municipal, ARC s'est réjoui aussi d'apprendre plus de précisions concernant le traitement actuel de cette problématique dans nos écoles. Convaincus que tous les efforts doivent se réunir et travailler dans le même sens, la fraction Alternative régional et communal suit la recommandation du Conseil municipal et suggère de confier le traitement de cette motion à une commission spéciale de 8 membres. La constitution de cette commission se veut paritaire, donc 2 membres de chaque parti politique, plus 2 directeurs des écoles primaire et secondaire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cette motion vise à faire un état des lieux. La fraction socialiste a pris connaissance avec un grand intérêt de cette motion concernant le harcèlement et la position du Conseil municipal a suscité des débats constructifs. Comme chef de fraction, j'ai rencontré le 16 septembre les chefs de fraction du PLR et d'ARC pour débattre et les mettre au courant de notre position. Le harcèlement à l'école est un mal récurrent qui n'est pas propre à Saint-Imier mais qui revient sur le tapis à presque chaque séance des commissions de l'école primaire ainsi que de l'école secondaire. Tout le monde aimerait trouver une solution efficace et pérenne mais il est illusoire de vouloir faire disparaître ce phénomène détestable. Le harcèlement répond à des critères que je me permets de vous rappeler : Le harcèlement se fait contre une personne ou un groupe, sa durée est prise en considération lorsqu'il s'exerce depuis 3 mois mais ce délai a été abaissé à 1 mois avec l'apparition des réseaux sociaux. Comme autre critère, le harcèlement doit être blessant et "faire mal", il doit exercer une

pression sur le harcelé avec des conséquences néfastes sur sa santé physique ou mentale. Pour notre fraction, il est évident que ce problème doit être pris à bras le corps mais c'est déjà le cas actuellement. Au niveau de nos écoles, il existe des procédures et des personnes ressources telles que les médiatrices scolaires, l'infirmière scolaire, le médecin scolaire, le travailleur social hors murs, la travailleuse sociale en milieu scolaire, les directeurs d'école ainsi que le Conseil municipal. Plusieurs commissions sont également impliquées. La motion de ce soir a un intitulé très précis puisqu'il s'agit de faire un état des lieux et plusieurs solutions sont proposées. Créer une commission spéciale ne nous paraît pas le meilleur outil. Remettre le problème à une commission existante, il y a un problème car pas moins de 3 commissions sont impliquées. En conclusion, la fraction socialiste accepte bien sûr l'entrée en matière sur cette importante problématique mais vous propose un autre outil législatif qui nous paraît être le plus adéquat, et que nous avons dans notre règlement, à savoir la transformation de la motion en postulat et ainsi le classement de la motion. Rappelons que le postulat est une obligation d'études qui fait que chaque acteur déjà mis en place fournira un rapport complet de ce qui a été fait et des propositions à venir et le Conseil municipal nous informera alors de manière très précise et le but sera atteint pour obtenir un état des lieux et juger de l'efficacité de ce qui est en place actuellement. Nous nous réjouissons d'entendre la position des autres fractions ce soir mais de notre côté, en cas de refus du postulat, nous ne soutiendrons pas la motion. Nous profitons de remercier toutes les personnes qui œuvrent pour la résolution de ce problème et qui, nous en sommes persuadés, dépensent une grande énergie."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

Mme Paula Tanner, ARC : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Christian Tharin, président : "D'accord, nous suspendons à nouveaux la séance."

...Il est 20 h 46, suspension de séance...

...Il est 20 h 52, reprise de séance...

M. Christian Tharin, président : "Bien nous reprenons, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?"

M. Christian Tharin, président : "Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 8.1."

8.1 Classement de la motion et sa transformation en postulat

M. Christian Tharin, président : "Conformément à l'art. 11 al. 3 de notre règlement, est-ce que les motionnaires sont d'accord de transformer leur motion en postulat ?"

Mme Paula tanner, ARC : "Nous avons demandé 2 suspensions de séance ce soir pour nous déterminer. Nous avons déposé cette motion car c'est un sujet important, dont nous devons nous soucier. Ce problème ne se pose pas uniquement chez nous. Si l'on allume la télévision, si l'on regarde les médias, si l'on lit les journaux, c'est un problème qui est partout. Le but de la fraction ARC, avec cette motion, c'est de mettre cette problématique sur la table. De se soucier de ceci, et de pouvoir améliorer la situation. Comme l'a dit le PLR, il y a des groupes de travail. ARC ne prétend pas avoir la solution. Notre idée c'est surtout d'apporter un soutien des politiques de Saint-Imier aux écoles. La fraction ARC accepte la modification de la motion en postulat, dans le but que l'on puisse avoir un compte rendu plus fréquent de l'état de traitement de cette problématique."

M. Christian Tharin, président : "Bien, la fraction ARC accepte la modification de la motion en postulat."

M. Christian Tharin, président : "Je vais mettre la proposition au vote. Je pris les conseillères et les conseillers... ."

...M. Christian Tharin, président, est interrompu par M. Michel Ruchonnet, PS...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non, lorsque les motionnaires retirent leur motion pour la transformer en postulat, il n'y a pas de vote. Cela s'arrête là."

M. Christian Tharin, président : "Vous avez raison. Nous pouvons donc passer au point 8.2, qui concerne l'entrée en matière sur le postulat. Je pris les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent l'entrée en matière... ."

...M. Christian Tharin, président, est interrompu à nouveau par M. Michel Ruchonnet, PS...

M. Michel Ruchonnet, PS : "M. Christian Tharin, président, je vous aime beaucoup et vous faites un boulot extraordinaire. Quand le motionnaire retire sa motion et la transforme en postulat, la discussion s'arrête là. Il n'y a pas à discuter le reste."

M. Christian Tharin, président : "Oui, mais je dois faire voter l'entrée en matière du postulat."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non, puisque la motion a été simplement modifiée en postulat."

M. Christian Tharin, président : "Je comprends bien, mais l'entrée en matière nous ne l'avons pas votée."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ce n'est pas de cette manière que cela se fait. Je vous laisse, regarder dans le règlement."

Mme Paula Tanner, ARC : "Je me permets de rebondir sur ce que M. Michel Ruchonnet, PS, nous dit. En résumé, il est dit dans le règlement que le postulat doit être déposé 16 jours avant pour qu'il soit traité dans même séance. S'il est déposé le jour même il est traité lors de la prochaine séance. Ici, le texte reste le même puisque la seule chose que l'on fait c'est de modifier une motion en postulat. Par conséquent, notre fraction souhaiterait bien que l'on puisse voter ce soir l'entrée en matière si le règlement le permet."

M. Christian Tharin, président : "Je me permets de suspendre la séance le temps d'étudier le règlement."

...Il est 20 h 55 suspension de séance...

...Il est 21 h 02, reprise de séance.

8.2 Décision

M. Christian Tharin, président : "Nous avons clarifié la situation avec le règlement. Les motionnaires demandent que leur motion devienne un postulat. Afin de gagner du temps, nous allons voter l'entrée en matière. Avant de procéder au vote, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer."

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous procédons au vote."

M. Christian Tharin, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent l'entrée en matière du postulat "Etat de situation de la problématique du harcèlement scolaire à Saint-Imier" du 22.06.2023 sont priés de se manifester par un lever de main."

Au vote, l'entrée en matière du postulat "Etat de situation de la problématique du harcèlement scolaire à Saint-Imier" du 22.06.2023 est refusée par 11 voix contre, 9 voix étaient pour l'entrée en matière. Il y a eu 1 abstention.

M. Christian Tharin, président : "Etant donné que l'entrée en matière n'a pas été acceptée, il n'y a pas lieu de traiter les point 8.3 et 8.4 de l'ordre d jour. Nous pouvons passer directement au point 9 de l'ordre du jour."

8.3 Remise éventuelle à une commission

...Vu la décision prise au point 8.2, ce point n'a plus raison d'être...

8.4 Nomination éventuelle d'une commission spéciale

...Vu la décision prise au point 8.2, ce point n'a plus raison d'être...

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission culturelle, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Mélanie Lambert.

Au vote, Mme Mélanie Lambert est nommée à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Félicitations à Mme Mélanie Lambert."

10. Nomination d'un membre au poste de secrétaire au Conseil de ville, en remplacement de M. David Sartore, démissionnaire

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. Sébastien Ehl, PLR.

Au vote, M. Sébastien Ehl, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Christian Tharin, président : "Félicitations."

11. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de M. David Sartore, démissionnaire

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. Patrick Grobéty, PLR.

Au vote, M. Patrick Grobéty, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Christian Tharin, président : "Ici également, félicitations."

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'équipement, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Vital Carnal, PS.

Au vote, M. Vital Carnal, PS, est nommé à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Félicitations à M. Vital Carnal, PS."

13. Motions, postulats et interpellations

13.1. Motions

13.2. Postulats

13.3. Interpellations

13.1 Motions

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas reçu de motion ce soir, nous pouvons passer au point 13.2."

13.2 Postulats

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas reçu de postulats non plus, passons plus loin."

13.3 Interpellations

M. Christian Tharin, président : "En consultant la liste des interventions parlementaires, 6 réponses de la part du Conseil municipal sont attendues ce soir. Afin de faciliter le travail de la Chancellerie municipale, je prie les fractions de bien vouloir déclarer brièvement si elles sont satisfaites ou non de la réponse donnée selon l'art. 15 al. 4 de notre règlement."

Les réponses attendues sont :

- 1) Réhabilitation du Sentier Nature, interpellation PLR, 02.09.2021
 - 2) Fusions communes, interpellation ARC, 11.05.2023
 - 3) Projet Migros, interpellation PS, 11.05.2023
 - 4) Le train viendra-t-il au secours des automobilistes sur la Tansjurane en travaux ?, interpellation PS, 22.06.2023
 - 5) Un cyber-parlement se met en place à l'échelle du Jura bernois, interpellation PS, 22.06.2023
 - 6) Création d'un lieu de liberté pour les chiens et leurs propriétaire, interpellation ARC, 22.06.2023
- 1) Réhabilitation du Sentier Nature, interpellation PLR, 02.09.2021

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Le Département économie et tourisme a donné une première réponse au sujet de l'interpellation concernant la réhabilitation du Sentier Nature le 22 juin dernier. Ce projet demande la participation de différentes organisations qui doivent se mettre autour de la table et étudier de quelle manière

ce sentier pourrait être réhabilité afin d'avoir un attrait dynamique pour les écoles, la population et le tourisme. C'est un travail de grande envergure qui génèrera une dépense conséquente et qui ne peut être réalisé en 3 mois. C'est pourquoi, je demande à la fraction PLR dépositaire de cette interpellation d'accepter la proposition de classer cette dernière, tout en sachant que l'évolution de ce projet fera partie intégrante du Rapport de gestion du Département économie et tourisme et qu'il a sa place dans le Programme de législature 2023-2026."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Merci pour ce complément. La fraction PLR accepte à l'unanimité la proposition de la cheffe du Département économie et tourisme et se réjouit de pouvoir prendre connaissance de l'avancée de ce dossier dans le prochain Rapport de gestion."

2) Fusions communes, interpellation ARC, 11.05.2023

M. Christian Tharin, président : "M. le maire a déjà répondu dans ses communications concernant le sujet : Fusions communes, interpellation ARC, 11.05.2023."

M. Christian Tharin, président : "M. le maire, souhaitez-vous encore apporter des éléments de réponse ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Non, je n'ai pas d'autre élément à apporter."

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction ARC prend note du complément apporté ce soir, et est pour le moment satisfaite de cette réponse."

3) Projet Migros, interpellation PS, 11.05.2023

M. Corentin Jeanneret, président : "Lors du dernier Conseil de ville, je vous avais apporté des éléments complémentaires au sujet de l'interpellation socialiste ayant trait à l'avancée des projets Migros et Abattoirs. En ce qui concerne le projet de nouvelle Migros, un courrier a été adressé par le Conseil municipal à la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg en date du 16 juin 2023. Nous avons reçu une réponse datée du 30 juin 2023 nous informant que les recherches suivent leur cours. Le Conseil municipal a rencontré hier soir le Département Immobilier de la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg afin d'en savoir plus suite à notre courrier puisqu'ils se sont aimablement mis à notre disposition pour faire la connaissance des nouvelles autorités et échanger à ce sujet. La séance qui s'est tenue hier soir a été tout à fait constructive. Le Département immobilier nous a informés que les recherches pour trouver un nouvel investisseur se poursuivent et que d'ici les prochaines semaines, ils seront en mesure de nous informer de ce qui aura été retenu pour la construction du magasin et centre commercial à l'endroit prévu. Migros nous a rassurés dans le sens où il n'y a pas d'autres démarches à l'heure actuelle pour trouver d'autres emplacements dans la Vallon de Saint-Imier pour sa nouvelle construction. Saint-Imier reste la seule option. Ils nous ont également informés que jusqu'au moment de l'entrée dans la nouvelle construction, ils peuvent rester dans les locaux actuellement loués. Ils nous ont articulé fin 2025 pour l'ouverture du nouveau magasin, si tout se déroule comme ils le souhaitent. La communication qui vous est faite ce soir a été discutée avec eux, et est donc faite selon leur accord. Concernant le projet des Abattoirs, le Conseil municipal et Crescentia SA mettent tout en œuvre afin de trouver des solutions voire des alternatives au projet. Des discussions régulières ont lieu avec nos partenaires pour leur offrir des locaux modernes et répondant à leur besoin à Saint-Imier. Le maintien de ces institutions dans notre localité est une priorité maintes fois répétée par l'exécutif imérien. Une communication détaillée et officielle vous sera faite en octobre prochain lors du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour les informations concernant la Migros. Les choses avancent, nous allons suivre de près. Concernant les Abattoirs, merci également. Je suis moins enthousiaste que vous. Nous allons également rester attentifs."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que vous êtes satisfait ? Pouvons-nous considérer cette interpellation comme répondue ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui."

4) Le train viendra-t-il au secours des automobilistes sur la Tansjurane en travaux ?, interpellation PS, 22.06.2023

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Comme mentionné lors du précédent Conseil de ville, le Conseil municipal a écrit un courrier à l'OFROU en lui demandant d'entrer en contact avec les CFF afin d'envisager la mise en place de mesures compensatoires pendant (et après) les travaux de l'A16. Je vous fais une lecture du courrier adressé à l'Office fédéral des routes :

"A16 – travaux routiers

Madame,

Vous ne sauriez ignorer les travaux de réfection en cours sur l'axe Porrentruy – Bienne dans le secteur compris entre Sonceboz et Bienne afin d'améliorer l'infrastructure pour atteindre les standards routiers exigibles pour ce genre d'ouvrage et rattraper un éventuel défaut d'entretien ou manque d'investissement dans notre région.

Malgré le ton quelque peu acerbe de notre propos, nous en sommes très heureux et espérons qu'une fois terminés ces travaux contribuent à désenclaver notre région.

Dans l'intervalle, les pendulaires ou les voyageurs avec origine ou destination le Jura bernois qui empruntent régulièrement l'A16 dans le secteur Sonceboz – Bienne mesurent quotidiennement les difficultés à circuler, particulièrement en cas d'accident ou de surcharge de trafic.

Il serait souhaitable que des mesures incitatives pour encourager le transfert modal soient mises en place afin de désengorger l'A16 pendant cette période tendue et même au-delà.

Nous vous sollicitons afin que l'OFROU engage un dialogue sérieux avec CFF en vue 1) d'augmenter l'offre et la cadence des trains entre Bienne et La Chaux-de-Fonds, d'autant plus que, malgré ce que prétend CFF, les retards et les trains supprimés sur cet axe sont une réalité extrêmement fréquente et 2) de proposer des offres d'abonnement attractives pour les personnes qui pâtissent de cette situation.

Conscients et fières d'habiter une région périphérique, il nous semble malgré tout important de rappeler aux instances fédérales et cantonales que nos concitoyens méritent d'être considérés d'égal à égal avec leurs voisins de cantons ou de régions voisines.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous présentons, Madame, nos cordiales salutations."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je vous remercie pour ces informations et pour la lecture de ce courrier. Merci d'avoir pris en compte notre interpellation. Je constate que la résolution du PLR qui sera discutée tout à l'heure va dans le même sens que cette demande de desserte améliorée. Nous avons devant nous un gros travail à fournir. Nous sommes sur la même longueur d'onde. C'est positif, et nous allons tout faire pour que cette desserte soit augmentée, pour que la situation soit améliorée le plus possible. Ceci va durer dans le temps. Ce qu'il faut

savoir aussi, c'est que le CJB a adressé également un courrier allant dans ce sens en soulignant les manquements et besoins de notre région."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que nous pouvons également considérer comme répondu ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Tout à fait."

5) Un cyber-parlement se met en place à l'échelle du Jura bernois, interpellation PS, 22.06.2023

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Suite à l'interpellation déposée par le parti socialiste en date du 22 juin 2023 et après qu'une réponse ait été apportée lors de la séance du 22 juin 2023, et sur laquelle je ne vais pas revenir, je vous fais part de ce qui a été entrepris dans le but, je l'espère cette fois, de pleinement vous satisfaire. Les membres du Parlement des jeunes de Saint-Imier (PJSI) ont été interrogés sur leur intérêt pour faire évoluer le modèle que notre commune leur propose. Je vous lis leur prise de position, je cite :

"A ce jour et après presque 2 ans de fonctionnement, le Parlement des jeunes de Saint-Imier souhaite toujours plus mettre l'accent sur le travail provoquant des rencontres. Il est primordial d'offrir des lieux et des temps permettant aux jeunes de se retrouver, d'autant plus aujourd'hui ou notre génération a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. Le Parlement des jeunes ne souhaite pas s'investir autrement actuellement et va continuer à l'avenir à privilégier les rencontres en réel plutôt que de travailler de façon virtuelle. Au niveau des outils, il existe déjà aujourd'hui passablement d'outils permettant de faire par exemple des sondages et nous ne voyons pas l'utilité de développer d'autres plateformes dans le cadre de notre mission."

En complément, les animateurs de l'Espace Jeunesse d'Erguël, que nous avons également sollicités par le fait ont la position suivante, je cite :

"La mission de l'EJE est d'offrir des activités de loisir à toutes les populations entre 6 et 20 ans, il privilégie largement les rencontres entre les enfants et les jeunes et les professionnels et ne souhaite pas s'engager plus avant dans le projet du cyber-parlement. Les professionnels ont subi, avec leur public cible, une impossibilité de rencontre durant presque deux ans et il aura fallu une prise de position marquée de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse pour que le Conseil fédéral permette, avant toute autre activité, le retour aux rencontres dans les centres de jeunesse. Si les outils offerts sur le web ont permis de garder quelques contacts avec les jeunes, il est important de souligner que la force des rapports entre les professionnels et les jeunes passe obligatoirement par des rencontres en présentiel. L'EJE n'effectue ni votation ni sondage auprès de son public sans en avoir débattu au sein même des lieux d'animation. L'EJE ne souhaite pas s'investir dans le projet de cyber-parlement qui ne correspond ni aux attentes des jeunes dont il s'occupe, ni aux besoins de professionnels."

Nous reconnaissons donc certains avantages à la forme "virtuelle" de l'exercice démocratique, comme il en est fait état dans les récentes recommandations de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. Toutefois, ces mêmes recommandations valorisent également les méthodes que le département et les professionnels proposent à nos jeunes dans le format actuel du PJSI. En conclusion, force est de constater que ni les professionnels les plus concernés, ni les membres actuels du PJSI, ne souhaite s'orienter vers un cyber-parlement. Il en va de même pour le Département action sociale et le Conseil municipal qui soutiennent ardemment le modèle actuel et renoncent donc volontairement aux propositions faites dans le cadre du cyber-parlement proposé par le Conseil du Jura bernois (CJB). Je terminerai mon intervention en portant à votre connaissance que selon la demande faite par Mme Elisabeth Beck, PS, à juste titre, le Conseil municipal a répondu officiellement au courrier du CJB relatif au cyber-parlement en date du 15 septembre 2023."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci pour ces précisions. Effectivement c'est au Parlement des jeunes qui s'est mis en place de décider ce qu'il veut faire. C'est important de mobiliser les jeunes. Les réseaux sociaux sont aussi utilisés pour annoncer les différents événements. Je comprends qu'ils souhaitent favoriser les rencontres, mais je trouve franchement dommage qu'on n'utilise pas un autre canal pour essayer de fédérer le plus de jeunes possibles. C'est tout à fait personnel. Je n'en ai pas parlé avec la fraction, et nous n'en avons pas le temps maintenant ici. Pour le Jura bernois, je trouvais intéressante l'idée. J'espère qu'ils s'intéresseront à ce qui se fait, même s'ils ne sont pas complètement acteurs de ce cyber-parlement."

M. Christian Tharin, président : "Ici également c'est considéré comme répondu ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Tout à fait."

6) Création d'un lieu de liberté pour les chiens et leurs propriétaire, interpellation ARC, 22.06.2023

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Afin de répondre de façon circonstanciée à l'interpellation de M. Laurent Egloff, ARC, le Département urbanisme et mobilité a dressé un inventaire des terrains qui se prêteraient à accueillir une place de jeux pour les chiens. L'inventaire figurera au procès-verbal du Conseil de ville de ce soir. Sur la base de cet inventaire, le Département a décidé de proposer deux lieux (n° 6 et n° 10) pour aménager une espace de jeu pour les chiens et proposera d'inscrire au budget de fonctionnement 2025 une ligne à cet effet. Dans la mesure où le montant sera à disposition du département, le Service urbanisme et mobilité entreprendra les démarches (permis de construire nécessaire) afin de faire aboutir le projet. Les espaces mis à disposition ne sont pas des WC pour chiens et les règles demeurent les mêmes que partout ailleurs en Ville; les propriétaires seront responsables de ramasser les déjections de leur compagnon. L'entretien de ces espaces sera assuré par la Municipalité ou un tiers de façon régulière mais restera dans un état proche de l'état naturel. Il ne s'agira pas de faire de ces endroits des terrains de golf. Les utilisateurs ne pourront prétendre à disposer d'un espace régulièrement tondu. Si les règles d'utilisation devaient ne pas être respectées (notamment le ramassage des crottes par égards au personnel affecté à cette tâche) et/ou les nuisances devaient être importantes, le département démantèlera immédiatement ces installations. Il est donc plausible d'imaginer que d'ici le printemps 2025 nos amis à quatre pattes seront en mesure de profiter d'un peu de liberté contrôlée. Suite à cela, il y a l'inventaire, il y a les numéros des parcelles qui se prêtent à cette affectation, avec le numéro du bien-fonds, l'adresse, les avantages, les inconvénients, et l'évaluation qui a été faite. Il y a aussi des photos à l'appui."

INVENTAIRE DES TERRAINS POUR PLACE DE JEUX POUR LES CHIENS

Numéro	BF	Adresse	Propriétaire	Avantages	Inconvénients	Évaluation
1	404	Route de Sonvilier	Municipalité	Nuisances pour le voisinage faibles, affectation du terrain OK	Temporaire en attendant affectation du bâtiment, places de parc limitées à proximité	++
2	387	Rue de la Clef	Municipalité	Places de parc à proximité, pas de nuisance pour le voisinage	Temporaire en attendant la vente du terrain, pas conforme au PQ	++
3	2066	Rue de la Clef	Municipalité	Places de parc à proximité	Nuisances potentielles pour le voisinage, pas conforme au PQ	-

4	2093	Rue Bakounine	Municipalité	Places de parc à proximité	Nuisances potentielles pour le voisinage, pas conforme au PQ	-
5	2068	Rue de la Clef	Municipalité	Nuisances pour le voisinage faibles, affectation du terrain OK	Temporaire en attendant affectation du bâtiment, places de parc limitées à proximité	++
6	1629	La Fenette	Municipalité	Nuisances pour le voisinage faibles, affectation du terrain OK, places de stationnement à proximité, proche du centre		+++
7	996	Les Planches (cimetière)	Municipalité	Pas de nuisances pour le voisinage, places de stationnement à proximité	Pas conforme à l'affectation, socialement mal accepté	---
8	994	Châtillon (paddock)	Bourgeoisie	Pas de nuisances pour le voisinage, places de stationnement à proximité, affectation du terrain probablement OK	Pas conforme à l'affectation	++
9	1439	Champs de la Pelle	Privé	Nuisances pour le voisinage faibles, affectation du terrain OK	Peu de places de stationnement à proximité	+
10	617	Paul-Charmillot	Municipalité	Places de parc à proximité, nuisances pour le voisinage faibles, proche du centre	Conformité à l'affectation douteuse	+++

EMPLACEMENT N° 6



EMPLACEMENT N° 10



M. Laurent Egloff, ARC : "Merci pour cette réponse M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité. Nous avons un grand nombre de propriétaires de chiens, alors nous vous remercions pour les démarches entreprises."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que nous pouvons considérer l'interpellation comme répondue ?"

M. Laurent Egloff, ARC : "Oui."

M. Christian Tharin, président : "Bien, je remercie le Conseil municipal pour ces réponses."

M. Christian Tharin, président : "Oui M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité, vous souhaitez la parole ?"

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Oui, j'aimerais encore la parole pour apporter un complément concernant les zones 30 km/h à Saint-Imier. Afin de compléter les réponses qui ont été données lors des précédents Conseils de ville sur ce sujet et plus précisément suite aux interventions de M. Johan Wermeille, PLR, je vous informe que lors de la précédente législature, le Conseil municipal a diligenté une étude de trafic afin de poser un diagnostic de la circulation à Saint-Imier, tous modes de déplacement confondus. Les buts de cette étude étaient les suivants :

- Etablir un diagnostic général du fonctionnement actuel du trafic individuel motorisé, des transports publics et de la mobilité douce dans le périmètre d'étude.
- Définir les objectifs de mobilité dans le centre de la localité et dans les quartiers.
- Proposer une hiérarchisation du réseau routier.
- Etablir, sur la base du diagnostic et des objectifs, un schéma général de mobilité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Imier proposant des principes de mesures.

L'étude propose donc la mise en place d'un schéma de circulation avec, entre autres, une généralisation du régime 30 km/h à Saint-Imier à l'exception de la RC 30 (route cantonale La Chaux-de-Fonds – Bienne) afin de contrecarrer le "risque aujourd'hui non négligeable de report du trafic actuellement sur ces axes sur le réseau routier inférieur communal, ce dernier étant actuellement limité à 50 km/h". Cette généralisation du régime de vitesse est en cours d'étude au sein du Département urbanisme et mobilité et est rendue possible depuis le début 2023 suite à la décision du Conseil fédéral d'édicter des zones 30 km/h sans expertise préalable comme c'était le cas jusqu'à présent. Les zones 30 km/h peuvent désormais aussi être introduites dans le but d'améliorer la qualité de vie des riverains et réduire les risques et la gravité des accidents. Le bpa rappelle à cet effet que les zones 30 km/h profitent à l'ensemble de la population à partir du moment où elle a quitté son véhicule.

- Les accidents sont moins nombreux et moins graves, en particulier pour les piétons et les cyclistes.
- Pour les enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs.
- Il est plus facile pour les piétons de traverser sur des routes à trafic modéré.
- Le trafic est plus fluide et plus homogène.
- L'augmentation des temps de parcours est négligeable compte tenu du caractère déjà très haché de la circulation en ville et de l'impossibilité de rouler réellement à 50 km/h.

Plus les zones 30 sont introduites à une large échelle hors des axes de circulation principaux dans une commune, plus la limitation de vitesse maximale est respectée. Les usagers de la route disposent ainsi d'une meilleure représentation mentale de la situation. Comme par le passé, les autorités sont toujours tenues de publier l'aménagement d'une zone 30 km/h et les arrêtés de circulation seront publiés en bonne et due forme lorsque le projet sera abouti et que toutes les réponses encore en suspens auront été élucidées. Une mise en service à l'été 2024 paraît plausible aujourd'hui."

M. Marcel Gilomen, PLR : "J'ai une question concernant ce rapport. Vous parlez de sécurité, de bien-être de la population. Selon ce rapport, combien a-t-il eu d'accidents au Nord de la route cantonale à Saint-Imier ces 10 dernières années dans les zones 50 km/h ?"

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je ne sais pas."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Zéro. Il y en a eu : zéro, entre la route cantonale et le bas du village. Alors, vous nous parlez de sécurité, de confort, de bien-être. S'il n'y a pas d'accident, pourquoi il faut toujours faire des révolutions. Je pense que ces rapports sont faits par des gens bien placés qui sont à Lausanne, Genève, Zurich, et qui viennent nous dire à quelle vitesse l'on doit rouler à Saint-Imier. Alors, je me réjouis de voir ce rapport et les propositions qui seront faites par votre Service."

M. Johan Wermeille, PLR : "Pour ma part, je vous remercie pour cette réponse. J'espère que ceci sera vite réglé. Pas plus tard qu'aujourd'hui à midi quelqu'un m'a dit : "Ces enfants, ils ne savent plus où traverser sur les passages pour piétons.". De plus en plus, ces passages sont retirés. Un passage pour piétons, dont on ne sait plus exactement si cela en est un ou pas, est situé à l'intersection Rue de la Fourchaux – Route de Mont-Soleil. J'ai déjà demandé plusieurs fois à ce qu'on m'éclaire sur la situation, mais rien n'a bougé. C'est typiquement un exemple où personne ne sait si c'est un passage pour piétons ou pas. Si c'en n'est pas un, il faudrait le gratter complètement. C'est juste un exemple parmi d'autres."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Je souhaite juste encore préciser un élément. Dans les zones 30 km/h, les passages pour piétons sont interdits. Il n'y aura plus de passage pour piétons marqué. A 50 km/h oui, mais à 30 km/h non."

M. Christian Tharin, président : "Merci. Nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu 3 ce soir."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Dimanche dernier la piscine découverte fermait ses portes pour la fin de saison. Au vu de la météo estivale prévue, pourquoi fermer si tôt ? Et quand sera-t-il possible de profiter du bassin de la piscine couverte ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "J'ai pris note de votre interpellation. Une réponse vous sera apportée lors de la prochaine séance."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Interpellation intitulée : Patrouilleurs scolaires et mesures de sécurité sur les parcours scolaires. Durant ces derniers mois, vous avez lu comme nous que plusieurs villages voisins ont abandonné le système des patrouilleurs scolaires par faute d'effectifs. Nous aimerions avoir ce soir un état des lieux de la situation à Saint-Imier, les problèmes rencontrés et votre vision d'avenir. Nous aimerions être informés sur l'organisation et la gestion de ce poste important pour la sécurité de nos élèves ainsi que des procédures actuellement en place. Sans abuser de votre temps, un court historique nous ravirait. Nous avons déposé intentionnellement cette interpellation en avance auprès du Conseil municipal, afin d'avoir si possible une réponse ce soir. Nous souhaitons juste encore préciser que cette interpellation a été déposée hier soir, donc elle a été déposée à l'avance, mais c'est une avance courte. Nous attendons si possible une réponse ce soir."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Depuis le 1^{er} janvier 2023, les mineurs ont l'interdiction d'officier en tant que patrouilleurs scolaires dans le canton de Berne. Cette mesure a été mise en place par la Police cantonale suite à la recommandation du Bureau de prévention des accidents émise l'an dernier. Le BPA estimant que, je cite : "Les enfants peuvent être dépassés par la complexité de cette tâche lourde de responsabilités.". Fin de citation. Un système qui fonctionnait parfaitement bien a été arrêté pour des raisons procéduriales. Ce n'est donc pas le manque d'effectifs mais bien le changement de système qui explique en grande partie

l'abandon de ce système dans le canton. Cette interdiction aux mineurs d'intervenir comme patrouilleurs scolaires a provoqué l'arrêt de cette prestation à Saint-Imier depuis le 1^{er} janvier 2023. A titre de rappel, les jeunes patrouilleurs officiaient durant la période de midi uniquement et seulement sur les passages pour piétons situés à la Rue Agassiz et à la Rue de la Chapelle. Les agents de la Police administrative n'ont pas de mission de patrouilleurs scolaires. Cependant, nos agents se postent aux abords de l'école primaire pour faire respecter les règles de circulation et éviter des stationnements hors zones de stationnement qui engendrent un danger potentiel pour les élèves. Depuis plus d'une année le service de Police administrative est en manque d'effectif suite à l'absence de longue durée d'un agent. Cet état de fait ne nous permet plus d'effectuer une tâche quotidienne de prévention autour des écoles. Nous espérons pouvoir reprendre rapidement ce service important de prévention et de présence sociale sur le terrain de nos agents. Au niveau sécuritaire, la vitesse est de 30 km/h sur les axes des écoles, une signalisation lumineuse est en fonction et un gendarme couché est également installé à la Rue Agassiz. Il en découle que de nombreuses mesures de préventions sont déjà en place. La question est d'évaluer si des patrouilleurs adultes doivent être formés pour remplacer les anciens patrouilleurs mineurs. Cette question revient à une prise de position commune entre la direction des écoles et les autorités communales par son Département éducation et culture d'une part et le Service administration générale et police d'autre part. Il y a lieu de relever que l'instauration d'un système de patrouilleurs adultes induirait des coûts qui ne peuvent, en l'état actuel, pas être chiffrés. Je relève que le délai laissé pour répondre à cette intervention était excessivement court, et je remercie les services municipaux qui ont permis de répondre dans les délais à cette interpellation."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Très satisfait. Vous avez pris le problème en main. Si vous pouvez nous informer prochainement des axes fixés, nous en serions ravis. Merci déjà pour le travail de dernière minute."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Interpellation intitulée : Droit de vote et d'éligibilité dans les communes pour les ressortissants étrangers du canton de Berne. Au niveau fédéral, l'exercice des droits politiques au sens strict est limité aux citoyens suisses âgés de plus de 18 ans. Dans la constitution fédérale (art. 36 al. 1) l'attribution des droits politiques cantonaux et communaux relève de la compétence des cantons qui peuvent à leur tour la déléguer aux communes. En Suisse romande, la population étrangère a le droit de vote lors d'élections et de scrutins communaux dans les cantons de Neuchâtel, du Jura, de Vaud, de Fribourg et de Genève. Exceptée à Genève, cette population est également éligible au niveau communal dans tous les cantons précités. Ce droit n'est pas automatique, il diffère d'un canton à l'autre puisqu'il faut vivre sur le sol suisse, puis cantonal un certain nombre d'années. 3 cantons alémaniques Appenzell Rhodes-Extérieures, les Grisons et Bâle-Ville offrent également aux communes la possibilité d'offrir le droit de vote aux étrangers. Ces personnes sont actives dans la vie sociale. Elles ont un emploi, paient des impôts et vivent sur notre territoire parfois depuis des décennies. Il est donc normal au nom du respect et de la démocratie qu'elles bénéficient de ces droits. Pour que cette population puisse voter et s'impliquer dans la vie politique imérienne, la fraction ARC, soucieuse des droits des résidents étrangers, demande au Conseil municipal de Saint-Imier de fédérer les municipalités du Grand Chasseral autour de ce sujet, de favoriser le débat et de s'approcher du canton pour demander une modification de la constitution cantonale."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous avons pris bonne note et répondrons lors de la prochaine séance."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci."

Mme Paula Tanner, ARC : "Interpellation intitulée : Support basic de vie. Nous vivons dans une période où de plus en plus d'entreprises, d'associations et autres, sensibilisent et forment leurs collaborateurs à pouvoir réagir et proposer une aide médicale de base aux personnes

avant qu'elles n'atteignent un hôpital ou dans des situations où des soins médicaux de haut niveau ne sont pas immédiatement disponibles. Afin d'aider dans la prise en charge urgente d'une personne en détresse plusieurs défibrillateurs sont à disposition dans les villes, soit dans des lieux publics, soit dans des lieux privés. Consciente que toute aide peut sauver des vies, la fraction ARC demande ainsi à nos autorités d'essayer de lister les défibrillateurs existant à Saint-Imier et leur localisation. Nous pensons que ce listage pourrait être disponible sur le site internet de la Municipalité permettant ainsi à toute la population de se renseigner à tout moment."

M. Hugo Figueiredo, chef du Département de l'action sociale : "Merci Mme Paula Tanner, ARC, pour cette interpellation que nous allons traiter. Je profite encore pour vous encourager, tous, à suivre la formation BLS pour connaître et apprendre les principales mesures de réanimation qui peuvent sauver des vies. C'est d'ailleurs une formation que nous envisageons de proposer au personnel de l'administration. Nous ferons bien évidemment cet inventaire."

Mme Paula Tanner, ARC : "Merci M. Hugo Figueiredo, chef du Département de l'action sociale. Je suis ravie d'entendre que cette formation sera proposée aux collaborateurs de l'administration, et comme vous le dites, ceci peut sauver des vies."

M. Christian Tharin, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

14. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas de divers et imprévu."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer."

M. Etienne Geiser, PLR : "Je tiens à remercier chaleureusement M. David Sartore pour son travail de qualité au sein de notre fraction PLR, notamment au Conseil de ville, ainsi qu'en Commission économie et tourisme. Sa bonne humeur, sa bienveillance, et son dévouement, ont été appréciés et reconnus de toutes et tous. Au nom de la fraction PLR de Saint-Imier, je lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, le meilleur pour la suite."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je souhaite également dire deux mots pour le départ des commissions de M. Quentin Colombo, PS. Il est dans un nouveau projet professionnel, ce qui fait qu'il va être moins disponible. Si vous voulez même tout savoir, il est actuellement le président par intérim du parti socialiste du Jura bernois, qui n'est pas une petite tâche. Il sera un peu moins disponible pour siéger dans nos commissions. Nous avons des contacts très fréquents et profitons des moments qu'il peut nous accorder. Merci Quentin pour tout ce que tu nous donnes, et ce que tu vas encore nous donner. Je suis content et j'ai plaisir à te connaître."

Mme Tanner Paula, ARC : "Je me permets d'enchaîner. ARC remercie aussi Mme Morgane Bussian pour ses 10 ans d'investissement dans la vie politique de notre village. On tient à la remercier pour son écoute, sa pertinence, sa capacité de motivation, en tant que collègue, mais aussi comme cheffe de la fraction ARC. On lui souhaite plein de bonnes choses pour l'avenir."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Nous souhaitons juste encore apporter un élément avant la fin de notre séance. La fraction ARC a bien compris les explications qui ont mené à l'annulation et au changement de date de notre séance. Nous tenions à nous excuser auprès de nos électeurs de ne pas avoir été plus nombreux ce soir. Plusieurs de nos membres n'ont pas pu

s'arranger pour se libérer ce soir. Ceci a peut-être perturbé les débats. Cela aurait peut-être été plus simple si la séance initialement prévue avait été maintenue, puisque nous connaissons les dates des séances dès le mois de janvier. Cela fait partie des aléas. Nous apprendrons pour les prochaines fois."

M. Christian Tharin, président : "Merci Mme Jessica Froidevaux, ARC."

M. Christian Tharin, président : "Quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer à la résolution."

15. Résolution

M. Christian Tharin, président : "Vous avez tous reçu ce soir une résolution de la part de la fraction PLR concernant l'amélioration de la desserte en transports publics du Vallon de Saint-Imier. Je prie tout d'abord M. Anthony Vale de nous faire part de cette résolution puis j'ouvrirai le débat avant de passer au vote."

M. Anthony Vale, PLR : "Résolution intitulée : Amélioration de la desserte des transports publics.

Depuis quelques temps, la desserte en transports publics ? en direction de La Chaux-de-Fonds et de Bienne pour les habitants du Vallon laisse à désirer. Des retards fréquents sont remarqués pour ne pas dire de plus en plus quotidien. Lors de gros retards, les trains sont tout simplement supprimés ou alors les correspondances à Bienne en direction de Zurich et Lausanne/Genève ne sont pas assurées.

Selon une étude publiée par la RTS le 11 décembre 2022, la moyenne des retards par gare de La Chaux-de-Fonds à Bienne est la suivante :

- La Chaux-de-Fonds 2.8 %
- Renan 4.8 %
- Sonvilier 6.4 %
- Saint-Imier 8.0 %
- Villeret 11.6 %
- Cormoret 9.7 %
- Courtelary 8.6 %
- Cortébert 13.7 %
- Corgémont 17.3 %
- Sonceboz-Sombeval 9.0 %
- La Heutte 8.3 %
- Péry-Reuchenette 9.2 %
- Frinvillier-Taubeloch 9.7 %
- Bienne 6.5 %

Ces taux sont trop élevés et il doit être demandé de prendre des mesures aux CFF afin d'améliorer sensiblement la situation.

Plusieurs raisons en sont la cause. Retards de trains croiseurs, problème lors de l'accrochage/décrochage des rames à Sonceboz, fiabilité du matériel roulant et la fiabilité des installations techniques en sont les principales raisons.

De part cette résolution, il est demandé au Conseil municipal de lancer les démarches nécessaires auprès de la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois, ainsi qu'auprès de la direction du Département des travaux publics et des transports du canton de Berne afin que la situation change rapidement. Pour rappel, ce sont les pouvoirs publics, donc la population, qui commande les prestations que les CFF doivent fournir. Raison pour laquelle il est grand temps que le commanditaire fasse part de son mécontentement croissant à l'entreprise fournissant la prestation.

Les pistes à éclairer afin de stabiliser l'horaire et à assurer les correspondances à Bienne et La Chaux-de-Fonds peuvent être les suivantes :

- Changement de matériel roulant par du matériel roulant éprouvé.
- Suspension temporaire du concept coupe/accroche à Sonceboz-Sombeval afin d'assurer une stabilité à l'horaire jusqu'à ce que des solutions techniques soient trouvées pour stabiliser les problèmes d'attelages.
- Augmenter le nombre de croisements potentiels entre La Chaux-de-Fonds et Bienne afin d'assurer une stabilité de l'horaire en cas de retards.
- Modifier les horaires afin que le temps de correspondance à Bienne soit quelque peu supérieur aux 4 minutes actuelles.

Il est important que l'échelon politique local fasse le nécessaire afin d'améliorer les trajets des pendulaires d'une part mais également pour les voyageurs imériens et régionaux lors de loisirs d'autre part. Il est en effet triste de constater que, par exemple, pour être sûr de prendre son train à Bienne en direction de l'aéroport de Genève (certes, cela sera bientôt de l'histoire ancienne en 2025), il faille devoir partir un train plus tôt et attendre à Bienne."

M. Christian Tharin, président : "J'ouvre la discussion."

M. Christian Tharin, président : "Bien, personne ne souhaite la parole."

M. Christian Tharin, président : "Oui M. le maire ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Le Conseil municipal prend note de cette résolution et attend bien évidemment le vote pour savoir dans quelle direction aller. Je rappelle juste que l'art. 16 al. 4 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier prévoit que le résultat du vote est communiqué aux éventuels destinataires et médias par le Bureau du Conseil de ville. Il a été demandé au Conseil municipal d'agir, mais en cas d'acceptation c'est au Bureau du Conseil de ville de communiquer. Le Conseil municipal se tient à disposition si besoin."

M. Christian Tharin, président : "Merci M. le maire. Je me permettrai de vous consulter."

M. Christian Tharin, président : "Bien, la parole n'étant plus demandée, nous allons voter l'entrée en matière de la résolution."

Au vote, la résolution est acceptée à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Nous pouvons clore notre session de ce soir. Je vous remercie de votre participation. Bonne soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :